

## Année 2024/2025

### Conseil d'école n°1 du jeudi 14 novembre 2024 de 18h00 à 19h45

#### Ordre du jour :

- Présentation des personnes présentes, résultat des élections de représentants de parents d'élèves, explication du fonctionnement du conseil d'école.
- Amendement / Validation du procès-verbal du Conseil d'école n°3 de l'année 2023/2024.
- Règlement intérieur 2024/2025 et charte du parent accompagnateur.
- Présentation du contexte scolaire pour la rentrée 2024/2025 :
  - Effectifs actuels et projection.
  - Evaluation d'école.
  - Territoire Educatif Rural : T.E.R.
  - Dispositif de dépistage des troubles visuels, du langage et de la communication.
- Les projets 2024/2025.
- Remerciement.
- Questions diverses.
- Verre de l'amitié.

<b>Personnes présentes</b>	<b>Personnes excusées ou absentes</b>
Monsieur GUINAUDEAU Thomas, président du conseil d'école et directeur de l'école. Madame COFFINEAU Nelly, 3 <sup>ème</sup> adjointe. Madame WARNEZ Sylvie, conseillère municipale aux affaires scolaires. Madame PILARD Amély, enseignante (CP-CE1) Madame DEMAY Servane, enseignante (maternelle) Madame MONMONCEAU Géraldine, enseignante (maternelle) Madame DESPAQUIS Brigitte, représentante des parents d'élèves titulaire. Monsieur MAUPETIT Jonathan, représentant des parents d'élèves titulaire. Madame BARBOT Olivia, représentante des parents d'élèves titulaire.	Monsieur DAGUERRE Yohan, Inspectrice de l'Éducation nationale de la circonscription Bocage-Est. Madame ROUSSEAU Mélanie, psychologue scolaire. Madame LECLERCQ Edwige, maître E du RASED. Monsieur PELLETIER Yann, maire de la Jaudonnière. Madame GABORIT Chloé, représentante des parents d'élèves suppléante. Madame BONNIN Flora, représentante des parents d'élèves suppléante.

➤ Présentation et fonctionnement du conseil d'école.

Monsieur GUINAUDEAU invite chaque personne à se présenter du fait de la présence de nouveaux interlocuteurs à ce premier conseil d'école 2024/2025.

Suite aux élections de représentants de parents d'élèves du vendredi 11 octobre 2024, Madame Brigitte DESPAQUIS, Monsieur Jonathan MAUPETIT et Madame Olivia BARBOT, Madame Chloé GABORIT et Madame Flora BONNIN ont été élus représentants de parents d'élèves titulaires avec 64,12% de participation (72% l'an passé).

Le conseil d'école vise à adopter une position sur le règlement de l'école, le projet d'école. Il peut donner son avis ou formuler des suggestions sur le fonctionnement de l'école : la sécurité ; l'aménagement de l'école, les bâtiments et le mobilier ; les moyens alloués à l'école, les actions pédagogiques, la restauration scolaire, les activités périscolaires, les rythmes scolaires. Le conseil d'école se réunit trois fois dans l'année.

Les points traités lors du conseil d'école et les décisions prises feront l'objet d'un compte rendu puis d'une validation par procès-verbal.

Les dates des prochains conseils d'école sont fixées :

- Jeudi 13 mars.
- Mardi 3 juin.

➤ Amendement / Validation du procès-verbal du Conseil d'école n°3 de l'année 2023/2024.

Aucun amendement n'a été proposé.

Le compte rendu du Conseil d'école n°3 du lundi 27 mai 2024 est validé à l'unanimité.

Ce dernier sera publié sous la forme d'un procès-verbal.

➤ Règlement intérieur de l'école 2024/2025 et la charte du parent accompagnateur.

Le règlement de l'école est lu et approuvé à l'unanimité.

La charte du parent accompagnateur est lue et approuvée à l'unanimité.

• **Effectifs 2024/2025 et projection :**

Classe de maternelle				Classe de CP-CE1		Classe de Monsieur GUINAUDEAU		
TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
2 (+ 3 à venir en cours d'année)	5	5	3	7	7	4	5	8
15 élèves (novembre 2024) 17 en cours d'année.				14 élèves		17 élèves		

Nombre total d'élèves : 46 élèves.

Nombre de familles : 36 familles.

Comme évoqué lors des précédents conseils d'école, le nombre d'élèves est en baisse régulière dans notre département. À la Jaudonnière, le nombre d'arrivées (Petites Sections ou rentrées en cours d'année) est inférieur à celui des départs (CM2 vers le collège + départ en cours d'année).

Monsieur GUINAUDEAU met en avant la poursuite de cette dynamique de baisse des effectifs pour l'école de la Jaudonnière depuis près de 4 ans. De nouvelles rentrées sont prévues en cours d'année pour les Toutes Petites Sections. Néanmoins, Monsieur GUINAUDEAU rappelle que le maintien de la troisième classe à la Jaudonnière sera très compliqué. L'an passé, Madame la Directrice académique de Vendée avait fait le choix de préserver les petites écoles rurales. Or, la poursuite de la baisse démographique globale va impliquer une nouvelle restitution d'emplois de professeurs des écoles au sein du département. Courant octobre, Monsieur DAGUERRE, Inspecteur de l'Éducation nationale, a rencontré Monsieur PELLETIER, maire de la Jaudonnière, afin d'évoquer la situation de l'école et les perspectives à venir. Cette réunion avait pour but d'évoquer la situation de l'école de la Jaudonnière et d'une probable fermeture de classe au terme de cette année scolaire. Le sujet du R.P.I (Regroupement Pédagogique Intercommunal) a également été évoqué. Madame COFFINEAU précise que les élus de la Jaudonnière et de la Caillère se sont rencontrés à ce sujet. A ce jour, la municipalité de la Jaudonnière continue sa réflexion sur le projet de RPI qui ne pourra pas être mis en place pour la rentrée 2025. Monsieur GUINAUDEAU rappelle que la cette baisse démographique d'enfants sur l'école allait se poursuivre au regard du nombre de naissances, du peu d'arrivées de familles sur la commune et de la difficulté d'accès au logement. Monsieur GUINAUDEAU rappelle également que la situation des écoles à deux et trois classes sur le département sera

vraisemblablement discutée au niveau académique. Monsieur GUINAUDEAU invite chacun à poursuivre cette réflexion du R.P.I au regard des prochaines décisions académiques.

#### ➤ Évaluation d'école

Un arrêté ministériel de septembre 2022 met en place une évaluation des établissements scolaires tous les 5 ans. Elles concernent tous les partenaires de l'école : enseignants, familles, collectivité, périscolaire... Elle a pour objectifs de diagnostiquer, valoriser et améliorer le fonctionnement des établissements scolaires. Une autoévaluation est menée par l'équipe enseignante autour de quatre critères : les acquis scolaires et équité ; le bien-être des élèves et le climat scolaire, les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école ; L'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

Dans la perspective d'un éventuel R.P.I avec l'école de la Caillère Saint-Hilaire, l'équipe enseignante de la précédente année scolaire s'était portée volontaire pour s'engager dans cette démarche d'évaluation d'école en raison des perspectives à venir pour leur établissement.

Jusqu'à la mi-février, les enseignantes de l'école André Drapeau consacreront plus d'une dizaine d'heures à cette autoévaluation. Ce rapport sera remis à une équipe d'évaluateurs extérieurs afin d'avoir un regard le plus neutre possible. Ainsi, Madame BOURNOVILLE Inspectrice de l'Éducation nationale de Fontenay-le-Comte et Monsieur BIDET, conseiller pédagogique départemental ont été désignés pour évaluer l'école André Drapeau. Le rapport rédigé par l'équipe enseignante sera remis le 24 février.

Le lundi 24 mars, ils rencontreront individuellement ou en petit groupe l'équipe enseignante et les partenaires de l'école : élus, représentants de parents d'élèves, les membres du bureau de l'Amicale laïque (*selon la disponibilité des partenaires*).

D'ici cette rencontre, l'équipe d'évaluateurs extérieurs analysera le rapport d'autoévaluation qui servira d'appui aux entretiens. Au mois de mai ou juin, ils réaliseront leur propre rapport qui sera présenté à l'équipe enseignante. Les échanges entre les deux équipes permettront d'affiner le rapport final afin qu'il soit partagé. Ce rapport final incluant les préconisations retenues sera transmis à la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) et sera présenté au conseil d'école.

#### ➤ Territoire Educatif Rural

Le 5 avril 2024, Madame Farina-Berlioz, Directrice des Services de l'Éducation nationale de Vendée a co-piloté une première réunion instaurant la mise en place du premier Territoire Éducatif Rural de Vendée. Ce rendez-vous s'est tenu en présence des élus du pays de Sainte-Hermine, de Madame

la Sous-préfète, des représentants de la délégation académique à l'action culturelle, la CAF, l'ARS, l'éducation populaire (les Francas) et de l'Éducation nationale.

Un T.E.R a pour objectif de permettre aux élèves des milieux ruraux d'avoir la même égalité des chances dans l'accès aux études supérieures que pour les élèves des milieux urbains. Il s'agit de développer l'ambition scolaire et la mobilité des jeunes des zones rurales et éloignées.

Il existe plusieurs leviers pour atteindre cet objectif :

- 1<sup>er</sup> levier : Renforcer la coopération entre l'école et les acteurs locaux.
- 2<sup>ème</sup> levier : Garantir aux élèves ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir.
- 3<sup>ème</sup> levier : Renforcer l'attractivité de l'École rurale et l'accompagnement des personnels.

Les communes intégrées au T.E.R font partie du territoire intégré à « L'ancien Pays de Sainte-Hermine ». Ainsi, la commune de la Jaudonnière est intégrée à ce dispositif.

Le mardi 17 septembre 2024, le territoire du Pays de Ste Hermine a accueilli la Rectrice de Nantes, Katia Béguin, pour participer à la cérémonie de signature de la convention<sup>1</sup> <sup>2</sup>. De nombreux partenaires étaient présents pour rappeler les enjeux et l'attachement fort à ce dispositif de politique éducative :

- Un représentant de la préfecture, un représentant du conseil départemental.
- Mme Élisabeth Farina-Berlioz, DASEN, et son équipe de direction.
- Les représentants de l'inspection départementale Bocage-Est : Mme Boudeau Marie (*précédente Inspectrice de l'Éducation nationale sur notre circonscription*) et Nadège PETITGAS (*conseillère pédagogique*).
- Mme Virginie Gentils, principale du collège l'Anglée à Ste Hermine,
- Mr Eric Fardet, inspecteur général en charge du suivi des TER en France,
- Mr Barré Philippe, Maire de Ste Hermine.
- Les élus locaux, dont ceux de la Jaudonnière.

Au mois de septembre, les directeurs et les directrices d'école du T.E.R se sont réunis afin de planifier des objectifs et des projets d'action dans le cadre de ce dispositif. L'accès à la culture est défini comme un axe prioritaire pour les élèves du territoire.

Une allocation financière annuelle de 3 000 € sera réservée aux écoles du T.E.R. Cette année, une partie de cette allocation pourrait être utilisée pour le financement des transports pour la visite d'un musée et notamment le [MuMo](#) qui s'installera sur le territoire du T.E.R.

---

<sup>1</sup> <https://www.ac-nantes.fr/signature-a-sainte-hermine-d-un-ter-territoire-educatif-rural-127179>

<sup>2</sup> <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/sainte-hermine-85210/dans-le-pays-de-sainte-hermine-une-convention-pour-mettre-leducation-au-cur-du-territoire-aac36346-7680-11ef-80dd-ab7e9513bf83>

- Dispositif de dépistage des troubles visuels, du langage et de la communication.

### **Explication du dispositif :**

Ce dispositif est impulsé par le Ministère de la Santé et de l'Éducation nationale afin d'améliorer le repérage et la prise en charge précoce des troubles et maladies de l'enfant pour l'ensemble du territoire national. Il existait déjà dans d'autres départements français.

Il s'agit d'un test-diagnostic mis au point par des orthophonistes pour les enfants âgés de 36 à 42 mois. (3 ans – 3 ans et demi). Ce test peut être utilisé par des médecins, des orthophonistes et des enseignants. Il cible 4 domaines : la socialisation/communication, le graphisme, le vocabulaire, la compréhension/expression.

Pour réaliser ce diagnostic, une collaboration est mise en place entre les enseignants, la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) et les professionnels de santé (orthophonistes et orthoptistes).

### **Mise en œuvre du dispositif :**

Les familles des élèves concernés seront invitées à une réunion de présentation du dispositif qui aura lieu **le lundi 2 décembre à 18h30** à l'école de la Jaudonnière.

L'accord des familles est nécessaire pour la transmission des tests à la CPAM.

En classe, les enseignantes de maternelle répondent à plusieurs items correspondant à des faits observables et donc objectifs. Cette grille est transmise à la CPAM. Les enseignantes ne sont pas des professionnelles de santé et ne sont donc pas compétentes pour poser un diagnostic médical.

Ces tests sont analysés par les professionnels de santé. Si les bilans mettent en avant un besoin important et urgent, la CPAM veille à accélérer une prise en charge rapide de l'enfant chez un orthophoniste. Un orthoptiste viendra effectuer un bilan visuel pour l'ensemble des élèves âgés de 36 à 42 mois.

Les analyses et les conclusions établies par les professionnels de santé sont communiquées aux familles et non aux enseignants en vertu du secret médical. Néanmoins, la CPAM invite les parents à partager les informations aux enseignants de leur(s) enfant(s).

L'an passé, des besoins ont été identifiés chez certains élèves. La prise en charge chez un orthophoniste fut plus rapide grâce à ce dispositif.

- Les projets 2024/2025.

Une grande partie des projets pédagogiques s'articulera autour de notre thème d'année « Je grandis, j'apprends et je réussis avec la nature ». Ils s'intègrent dans les divers parcours éducatifs des élèves.

Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle.	Parcours Citoyen	Parcours santé
<p>Festival des Enfants (maternelle, CP-CE1-CE2). École &amp; Cinéma (CP-CE1). Les Incorruptibles (toutes les classes). Sortie pédagogique à l'Historial de la Vendée dans le cadre de l'exposition sur Noirmoutier. (CP au CM2) Découverte de l'univers des médias : sortie pédagogique dans les locaux de TV Vendée. (CE2-CM) Renforcement de l'accès à la culture et aux livres avec la présence des classes à la bibliothèque municipale une fois par mois.</p>	<p>Élection des Incorruptibles (toutes les classes). Devenir un écocitoyen autour des différents projets sur l'environnement. (Toutes les classes). Découverte de l'histoire et le rôle du département par la visite de l'Hôtel du Département à la Roche-sur-Yon. (CE2-CM).</p>	<p><b>En lien avec le sport :</b> Le Vendée Globe (toutes les classes) + Visite du village et médiations pédagogiques aux Sables d'Olonne avant le départ. (CE2-CM). Cycle gymnastique avec Cédric Tudeau, intervenant sportif au sein de la communauté de communes. (CP au CM2). Open de Vendée de Tennis (CE2-CM). La 3<sup>ème</sup> édition des Olympiades de l'école en fin d'année scolaire. Savoir Nager pour les élèves de CP-CE2-CM2 de mai à juillet. Savoir Rouler à vélo avec l'acquisition de 7 draisiennes, 14 vélos et des équipements divers dans le cadre du projet NEFLE.</p> <p><b>En lien avec l'environnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet « Sensibilisation de l'impact de l'Homme sur l'environnement » avec la Cicadelle. (CE2-CM)</li> <li>- Dans le cadre de la mise en place du potager pédagogique de l'école, projet « Gestion de l'eau dans le jardin » avec Vendée Eau et la Cicadelle. (CP au CM2).</li> </ul>

➤ Remerciement.

Dans le cadre du projet « Notre École Faisons là Ensemble », l'Éducation nationale a financé à hauteur de 6800€ la livraison et l'installation des équipements suivants : 7 draisiennes, 14 vélos, des panneaux de signalisation, du matériel de maintenance et de rangement. L'équipe enseignante tient

à remercier la municipalité pour la mise en place d'un parc à vélos fermé, sécurisant ainsi l'ensemble des équipements.

L'équipe enseignante remercie également Monsieur BOURSIER (cantonnier), Monsieur FICHET et Monsieur BOISSEAU (élus) pour la préparation du potager pédagogique et l'installation de la nouvelle pelouse.

L'équipe enseignante remercie les parents qui se sont portés volontaires pour passer l'agrément savoir-nager et savoir-rouler à vélo, permettant ainsi la possibilité d'accompagner les élèves dans leurs apprentissages. Aussi, les enseignants remercient les parents qui ont accompagné aux diverses sorties de ce début d'année ainsi que Geneviève et Andrée pour leur accueil à la bibliothèque municipale.

➤ Questions diverses

Le marché de Noël de l'école se tiendra à la salle des fêtes de la commune le vendredi 13 décembre à partir de 16h30.

Est-il envisageable que le service de garderie s'effectue là-bas étant donné que les enseignants et les élèves seront sur place à partir de 16h00-16h15 ? Madame COFFINEAU reviendra prochainement vers l'équipe enseignante par rapport à cette possibilité.

Thomas GUINAUDEAU

Servane DEMAY

Le président du conseil d'école

Secrétaire de séance

